



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2020 - 33**

**Objet :  
Règlement intérieur des commissions municipales**

Date de la convocation : 21/09/2020  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 18

Votes	
Pour	16
Contre	2
Abstention	0

**L'an deux mille vingt et le vingt-quatre à dix-huit heures quinze**, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : CUTANDA Josette, ALVERGNE Brice, BOURBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, OULLIE Laurent, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, LAFON Alain, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny, LEMARIE Joëlle, REKKAB Claude

Étaient absents excusés : BARTHELEMY Laure (pouvoir à VALERO Fanny), CORIA Mathieu (pouvoir à MANDON Eric)

Était absente : CLAVEL Inès

M. OULLIE Laurent est désigné comme secrétaire de séance.

Après lecture, Monsieur le Maire propose aux Conseil Municipal l'adoption du règlement intérieur des commissions municipales.

**Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le règlement intérieur des commissions municipales.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 24 septembre 2020  
Le Maire  
Thibaut BARRAL

